CoP15 Com. II Rec. 14

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Compte rendu résumé de la quatorzième séance du Comité II

23 mars 2010: 14 h 15 - 14 h 50

Président: W. Dovey (Nouvelle-Zélande)

Secrétariat: W. Wijnstekers

A. Abalos J. Barzdo

M. Silva

PNUE: T. Kapiga Rapporteurs: K. Malsch

C. McLardy

51. Napoléon: mesures de gestion supplémentaires nécessaires pour lutter contre la pêche IUU

Le Président lit les projets de décisions concernant le napoléon proposés par l'Indonésie, et non leur traduction en espagnol ou en français. Il indique que si ces projets sont acceptés, leur texte sera reproduit dans un document¹. La Chine propose de remplacer le libellé de l'alinéa a) du premier projet de décision par le texte suivant:

"a) d'envisager l'adoption de mesures nationales plus strictes, dans le domaine de compétence de la législation de la Partie, notamment de limiter le commerce international du napoléon à celui pratiqué par voie aérienne, afin d'améliorer le contrôle et la lutte contre la fraude concernant le napoléon, espèce inscrite à l'Annexe II;".

Les Etats-Unis d'Amérique appuient cet amendement. En l'absence d'objections, les projets de décisions sont <u>acceptés</u> avec l'amendement de la Chine.

6. <u>Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties</u>

La Suisse, président du Groupe de travail sur le budget, présente le projet de résolution contenu dans le document CoP15 Com. II. 38. Elle indique que la composition du groupe de travail bénéficie d'une large représentation régionale, avec la présence de pays développés et en développement Parties à la Convention, et la participation d'organisations non gouvernementales. Elle remercie le PNUE et le Secrétariat pour leur appui et leur professionnalisme. Elle signale que le groupe de travail a dû prendre des décisions difficiles mais qu'il estime que les résultats de ses délibérations, obtenus par consensus, sont équilibrés et satisfont les besoins de la Convention et des Parties au regard de leur capacité financière. Le groupe de travail recommande une augmentation de 6 % du budget que les Parties devront prendre en charge au moyen de leurs contributions, en plus d'un prélèvement annuel exceptionnel sur la réserve du fonds d'affectation spéciale de 450.000 USD pour 2012 et 2013. La Suisse ajoute que le projet de résolution tient compte des répercussions possibles de ces décisions sur le prochain budget. Elle reconnaît l'importance de renforcer la capacité de lutte contre la fraude du Secrétariat et suggère le recrutement d'un fonctionnaire professionnel supplémentaire spécialisé dans la lutte contre la fraude, tout en déplorant que cela risque d'induire une perte en personnel dans d'autres services. Elle explique que la modification des contributions des Parties est liée au barème des quotes-parts des Nations Unies le plus récent.

_

Note du Secrétariat: ce texte apparaît dans le document CoP15 Com. II. 40.

Le Japon appuie le projet de résolution. Le Chili, la Norvège et la République tchèque indiquent que malgré leur position initiale à l'égard du budget, ils appuient la recommandation du groupe de travail.

Le Swaziland souligne l'importance du rôle du Secrétariat et, en reconnaissance de ce rôle, se déclare prêt à augmenter sa contribution de 100%, encourageant d'autres Parties à faire de même.

L'Australie considère que ce budget constitue une contribution généreuse compte tenu de la crise financière mondiale et, faisant remarquer que la Convention ne peut dépendre des prélèvements sur le fonds d'affectation spéciale ni des contributions volontaires, elle se félicite de la suggestion préconisant que le Comité permanent recherche avec le Secrétariat une solution plus viable à long terme.

Le Secrétaire général félicite le groupe de travail pour être parvenu au consensus et déclare que si la proposition initiale d'augmentation du budget de 16 % n'était pas réalisable, il ne doute pas qu'il pourra remettre au nouveau Secrétaire général un budget exploitable. Il fait état du succès des efforts menés pour obtenir des contributions volontaires en 2008 et en 2009 et espère que ces efforts continueront à l'avenir d'être couronnés de succès. Il remercie le Swaziland pour son initiative et encourage d'autres Parties à faire des contributions volontaires semblables. Les Etats-Unis d'Amérique rappellent qu'ils ont toujours considéré leurs contributions au fonds d'affectation spéciale de la CITES comme étant des contributions volontaires.

Après avoir remercié le pays hôte, les représentants, les interprètes, les rapporteurs et le Secrétariat, le Président déclare le Comité II clos à 14 h 50.